Budget 2024 : un équilibre entre ambition et responsabilité

Alice VALERA
Conseillère déléguée à la Gestion Budgétaire et à la Comptabilité

Portée par un résultat 2023 exceptionnel, marqué par un excédent financier avoisinant les 896 000 € (dont 473 000 € de filet de sécurité*), la Ville a abordé le budget 2024 avec sérénité.
Il est le fruit d'une gestion saine et d'une vision prospective, et conforme aux lignes directrices discutées et approuvées lors du conseil municipal de février dernier.

35 millions d'euros répartis de manière équilibrée

Le budget se divise en 20,62 millions d'euros pour la section de fonctionnement (58.9 %) et 14,38 millions d'euros pour la section d'investissement (41.1 %). Cette répartition témoigne de notre volonté de continuer à offrir un service public de qualité tout en préparant l'avenir à travers des projets d'investissement significatifs.

Une gestion rigoureuse

La section de fonctionnement est boostée par une Dotation Globale de Fonctionnement versé par l'État en hausse de 12,3 %, résultat direct de l'accroissement démographique. Cette augmentation de ressources intervient sans hausse de la fiscalité directe locale depuis 2014**, signe d'une gestion financière rigoureuse.

Les charges générales suivent la courbe de l'inflation, tandis que les charges de personnel augmentent, en raison de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de mesures statutaires. Toutefois, la ville garde son cap : maintenir un haut niveau de services publics.

Focus sur les grands projets de mandat et la transition énergétique

Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) s'articule autour de projets structurants tels que la réhabilitation du Parc et de la Villa Massot, la création d'un 4e groupe scolaire et la réhabilitation de la place Jean Bellières. Par ailleurs, des opérations de maintien du patrimoine sont planifiées, avec une attention particulière portée à la transition énergétique. Les subventions représentent une part importante des ressources pour les investissements, grâce à un travail accru de recherche de financements et de veille sur les dispositifs existants.

Une dette maîtrisée pour une autonomie renforcée

Cette gestion rigoureuse permet à la ville de présenter un plan de remboursement de la dette optimiste, avec une réduction notable des annuités à partir de 2025. La faible dette par habitant et l'unique emprunt à taux fixe de 1.4 % contracté durant le mandat illustrent une politique financière saine et durable. L'annuité de la dette passera, en 2025, de 330 000 € à 247 000 €. Pour 2024, le financement de la dette devrait être assuré principalement par l'autofinancement.

Le budget 2024 de Saint-Orens de Gameville illustre l'engagement de la ville à se développer de manière durable, tout en garantissant un cadre de vie agréable pour ses habitants.

*Soutien de l'État pour faire face à l'augmentation de certaines dépenses.

**Si les taux pratiqués par la Ville et la Métropole n'ont pas augmenté depuis 2014, la base locative fixée par l'État a progressé de 3,9 % cette année, d'où une augmentation du montant de la somme à régler pour les habitants.

Fonctionnement

Pour 100 euros de recettes de fonctionnement

IMPÔTS ET TAXES 80 €

- Contributions directes **57 %**
  Taxes foncières + taxes d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux + cotisation foncière des entreprises
- Dotations communautaires **43 %**
  Reversement lié à la fiscalité de Toulouse Métropole + DSC (dotation de solidarité communautaire) : cette dotation a pour objectif de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes
- Fiscalité indirecte **4 %**
  Droits de mutation + taxe locale sur les emplacements publicitaires (TLPE) + taxe sur les pylônes

ATTÉNUATIONS DES CHARGES 2,42 €

Remboursement des assurances du personnel

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 9,16 €

- Dotation Globale de fonctionnement **26 %**
  Principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales
- Compensations fiscales **5 %**
- Participation des partenaires **69 %**
  Subventions CAF + subventions du département pour l'école de musique et le plan de gestion des espaces naturels…

AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 8,16 €

Location de bâtiment, recette de restauration scolaire…

PRODUITS EXCEPTIONNELS 0,26 €

Pour 100 euros de dépenses de fonctionnement

CHARGES DE GESTION 29,28 €

Entretien des équipements communaux et des espaces verts, maintenance des matériels, du parc automobile, énergies, restauration (denrées alimentaires…), téléphonie, prestations de services…

ATTÉNUATIONS DE PRODUITS 0,66 €

Solidarité intercommunale (fonds de péréquation - SPIC)
Pénalités SRU (pourcentage de logements sociaux)

AUTRES CHARGES DE GESTION 8,40 €

Soutien aux associations, frais de gestion des équipements sportifs « 4co » …

CONSTITUTION DE PROVISIONS 0,15 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES LARGES 0,34 €

CHARGES DE PERSONNEL 61,15 €

Rémunération des agents, assurance du personnel…

Investissement

Pour 100 euros de recettes d'investissement

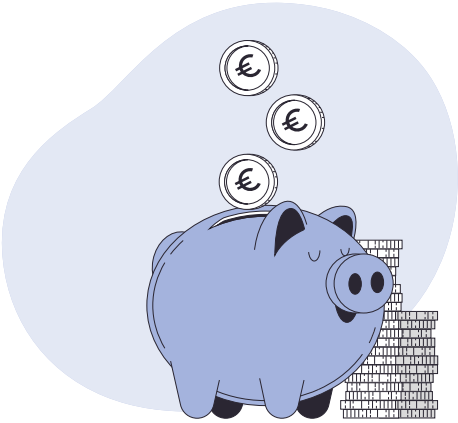

FCTVA et CESSIONS
46,70 €

Le Fonds de Compensation de la TVA permet aux collectivités locales de récupérer une partie de la TVA qu'elles ont payée sur leurs dépenses d'investissement (taux récupéré : 16,404 %).

Les cessions correspondent aux ventes de terrains ou bâtiments communaux, dont la vente exceptionnelle du bâtiment de l'ancienne gendarmerie.

SUBVENTIONS
28,60 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023
10,70 €

EMPRUNT
8,70 €

OPÉRATIONS D'ORDRE
4,30 €

Opérations comptables, dont les amortissements qui permettent de faire des provisions pour anticiper la dépréciation des biens mobiliers.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
1 €

Autofinancement

Pour 100 euros de dépenses d'investissement

PROJETS STRUCTURANTS DU MANDAT
62,38 €

- Réhabilitation du Parc et de la villa Massot **43 %**
- Création du 4e groupe scolaire **62 %**
- Réhabilitation de la Place Jean Bellières **5 %**

FONDS DE CONCOURS
0,67 €

Reversement à Toulouse Métropole

INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE
14,62 €

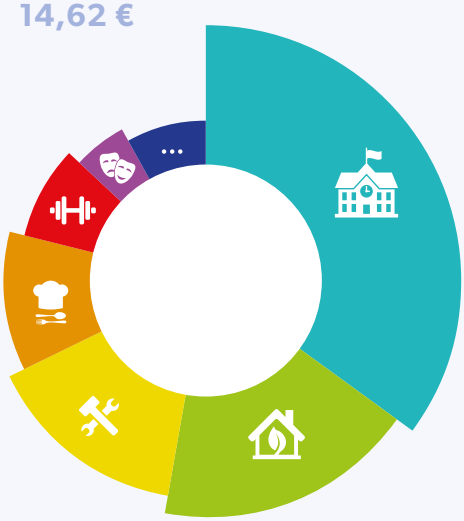

- Entretien groupes scolaires **35 %**
  Informatisation, désamiantage de l'école Catala, self de l'école Henri Puis, travaux d'entretien…
- Économie d'énergie et entretien bâtiments administratifs **18 %**
  Isolation, luminaires basse consommation, panneaux photovoltaïques, entretien
- Travaux Maison Petite Enfance **15 %**
- Entretien cuisine centrale **11 %**
- Entretien des équipements sportifs **8 %**
- Entretien des équipements culturels **5 %**
- Autres **8 %**
  Entretien église, château Catala, vidéo protection, aménagement des espaces publics, gestion des bois et des cimetières…

MOYENS GÉNÉRAUX
4,03 €

Renouvellement du parc auto, renouvellement PC et serveurs, plantations et mobiliers pour les espaces verts, signalétique, refonte du site web de la ville…

ACQUISITIONS FONCIÈRES
18,32 €